



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/23184
31 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 31 OCTOBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'armée de l'air des Etats-Unis continue de violer l'espace aérien de l'Iraq. Voici les détails des violations les plus récentes :

1. Au cours de la journée du 28 au 29 octobre 1991, l'aviation américaine a violé l'espace aérien de l'Iraq, à des fins d'observation et de provocation, effectuant 22 sorties réparties entre 11 formations de deux avions chacune.
2. Ces sorties, réalisées à des vitesses de 600 à 900 km/h et à des altitudes de 4 000 à 6 000 mètres, étaient centrées sur les zones de Zakho, Al Amadiyah, Arbil, Mossoul, Dahuk et Tall Afar.
3. A 14 h 52, une formation américaine de deux avions s'est avancée sur une distance de 45 kilomètres au-delà du 36e parallèle, parvenant au nord-ouest de Kirkuk. Les appareils qui composaient cette formation volaient à une vitesse de 800 km/h et à une altitude de 4 000 mètres.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir AL-ANBARI